VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE A DEUX ETAGES.

No 2101 rue Orléans, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de Mathias Bengert.

No 84,407 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 14 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 décembre 1907, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Johnson et Galvez, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Orléans sur soixante dix neuf pieds cinq pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles et est une partie du lot No 2 de l'îlet No 28 sur un plan déposé en l'étude de A. J. Guirot, ancien notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2101 rue Orléans et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 8 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue avec les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère les taxes sur ladite propriété pour l'année 1908; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. D. Danziger, avocat.

14 déc—14 15 22 29—jan 5 12 14

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 84,041—Cour Civile de District, Division E.

Succession de Alfred H. Isaacson.

Meubles, Bijouterie et autres Effets Mobiliers, à l'encan, JEUDI, le 19 décembre 1907, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1143 avenue Louisiana, coin de la rue Camp.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 84,041, dans l'affaire intitulée Succession de A. H. Isaacson, ledit ordre daté et signé le 6 décembre 1907, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 19 décembre 1907, à 11 heures A. M., sur les lieux No 1143 avenue Louisiana, coin de la rue Camp—

Meubles de Salon, Piano Steinway, Vases, Peintures, Abat Jour de Fenêtre, Ameublement de Chambre, Prie-Dieu, Nattes, Tapis, Argenterie et Plaqué, Bijouterie, Bagues, Boutons de Manches, Insignes en Or, Vieilles Pièces de Monnaies Rares, Eventail Electrique, Verrerie, Fourneau à Gaz, Fourneau de Cuisine, Ustensiles de Cuisine, Faïence et Verrerie, Armoire à Linge en Cèdre, Bibliothèque, Livres, etc., etc., selon un inventaire sur filière.

Conditions—Comptant à la vente en monnaie courante des Etats-Unis.

J. L. ONORATO,
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 319 rue Baronne.

5 déc—5 15 18 19

AVIS AUX CREANCIERS

E. Conery, Jr. versus ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 49,730—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par E. B. McMurray, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Drukenspiel, Hartel Davey, avocats.

7 déc—7 13 15

M. A. Baccich — M. A. Baccich

VENTE EN PARTAGE.

BONNE ENCOIGNURE POUR COMMERCE,

1201-1203 Rue Barthélemy, Coin de la Rue Marais,

A L'ENCAN, JEUDI, LE 26 DECEMBRE 1907, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de "Valentine Springer et als vs Stephen Springer", No 83,800, Cour Civile de District, Division E, ledit jugement la et rendu en Cour ouverte le 15 Nov. 1907 et signé le 21 Nov. 1907, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 décembre 1907, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Marais, Mazant et Urquhart, désigné par la lettre A et mesurant 59' 6" de face à la rue Barthélemy sur 144' de profondeur et façade à la rue Marais, lesquelles deux rues forment l'encoignure.

Les améliorations consistant d'une bâtisse double en bois à un étage occupée par une épicerie et buvette et résidence, contenant six chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; la dite portion du crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, souscrit par lui à son propre ordre et par lui endossés. L'acquéreur devant assumer aussi les taxes pour l'année 1908. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur et devant contenir les clauses usuelles de sécurité, relative aux frais d'avocats, en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc.—L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur
et Gérant de la NATIONAL REALTY COMPANY.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur, Gustave H. Llambias, avocat pour le défendeur.

24 nov—24 déc 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE.

Cottage simple sur quatre grands terrains, 812 rue Cottes, encoignure de la rue D'Hémécourt.

Caroline Baldinger, veuve de William Nagel, vs Wm J. Nagel et als.

No 83,901—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1907 et signé le 14 novembre 1907 et d'un ordre daté le 26 novembre 1907, de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Ulloa, D'Hémécourt, Cottes et Télémaque, désignés par les Nos 1 A, 2 A, 3 A et 4 A, sur un plan dressé par L. Rosenstein, voyer, daté le 7 mars 1864 et déposé pour référence en l'étude de Edward Barnett, ancien notaire, lesquels dits lots contigus et mesurent chacun 34 pieds, 7 pouces, 5 lignes de face à la rue D'Hémécourt par 104 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 1 A formant l'encoignure des rues D'Hémécourt et Cottes. Les améliorations sont désignées par le No 812 rue Cottes et comprennant un cottage en bois contenant 5 chambres, etc.

La propriété devant être vendu ensemble.

Conditions—1/3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a en un crédit de 1 an ou 1 et 2 ans. A l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu, avec le pact de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes d'Etat sur la propriété dûes et exigibles en l'année 1907; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. H. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. A. McCaleb, avocat pour le demandeur.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire du receveur de la Central Sierra.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,407—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Solomon Wexler, receveur, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Titche et Rogers, Hall et Monroe, avocats.

13 déc—13 17 22

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles de maison dans le local No 720 rue St Louis — Succession de Mme Rosalie Chaze—No 84,284 Cour Civil de District—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—VENDREDI, le 27 décembre 1907, à 11 heures a. m., dans le local No 720 rue St Louis, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 9 décembre 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un lot de meubles de maison.—Condition comptant.

13 déc—13 15 22 27

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES
PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.
Borné par les rues Locust, Magnolia et Thalia

COTTAGE DOUBLE Nos 1308 et 1310 RUE LOCUST.
Borné par les rues Thalia, Freret et Erato.

COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.
Borné par les rues Melpomene, Thalia et Liberté.

QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 RUE ERATO.
Borné par les rues Freret, Clio et Howard.

Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Geyser et als vs Albert Geyser et als, No 84,023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 3 décembre 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Locust, Thalia et Magnolia, désigné par la lettre B sur un plan exposé à une vente d'adjudication faite par C. E. Girardey & Co, encanteurs, le 7 mars 1868, une copie du devis duquel est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 9 avril 1869; ledit lot est contigu au lot A sur ledit plan, et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Erato par soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos 2604 et 2606 rue Erato, entre Locust et Magnolia, borné par la rue Thalia, 2 chambres et cuisine de chaque côté.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Freret, Howard et Clio, et mesurant en mesure américaine d'après un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, une copie d'un devis duquel est annexée à un acte de vente de M. et Mme Robert Cowen, les vendeurs, passé pardevant moi, notaire, le 29 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Freret, et formant l'encoignure des rues Erato et Freret. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Freret, bornée par les rues Clio et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

3° Un certain lot de terre s'allongeant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, (autrefois Solis) Freret (autrefois Jacobs), Thalia et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 25 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, encanteur, dûment licencié de cette ville, le 18 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Hedin et Schlewbaum, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1854 et désigné comme plan 152 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprenant un cottage double 1308-1310 rue Locust entre les rues Erato et Thalia, borné par les rues Freret, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Thalia, Melpomène et Liberté, et désigné par la lettre B. ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par quatrevingt seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double, Nos 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Melpomène et Thalia, borné par la rue Liberté, contenant 4 chambres et cuisine sur un côté et 3 chambres et cuisine de l'autre côté.

Sur les conditions et termes suivants, à savoir: Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un on un et deux ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur la propriété, les actes de vente aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité de coutume, l'acquéreur devant payer pour les certificats requis pour la vente et les taxes d'Etat pour l'année 1907, au dessus et en plus du prix de l'adjudication; les billets pour les payements différés devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Spéculation.
4 Ilets de terre dans le Troisième District.

Succession de Joseph Barthet.

No 83,409, Cour Civile de District, Division B

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 8 novembre 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, l'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'îlet 53 Faubourg Washington (maintenant 1678, Troisième District) borné par les rues Industrie, Agriculture, Emily et Convent.

Deux îlets de terre situé dans le Faubourg Washington, un borné par les rues Matilda, Emily, Trésor et Bénéfice, et un borné par les rues Emily, Convent, Trésor et Bénéfice, acquis le 13 septembre 1836.

L'îlet quatre vingt dix huit Faubourg Washington, acquis le 13 septembre 1836.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,
1638 rue Painters, entre les rues N. Roman et Prieur.

Succession de Antonino ou Antonio Solario: Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 84,061.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 24 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN & FILS, Encanteurs, bureau 723 rue Union, en vertu d'un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 20 novembre 1907, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Nord Roman, Painters, Nord Prieur et Arts, désigné comme lot No Quinze dans l'îlet No 608 sur un plan de Uncas Lewis, député-voyer, daté le 17 novembre 1902, conformément auquel ledit lot commençant soixante pieds de la rue Nord Prieur et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Painters, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds (110') entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

21 nov—21 24—déc 1 8 15 22 24

Fitzpatrick & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Electriciens, maisons de fournitures électriques, marchands et consommateurs dans tout le Sud ! ! !

L'immense stock d'installations, atelier, machines et contrats existants de Sprouley & Reid, Ltd, coin des rues Baronne et Lafayette sera vendu à l'enchère publique.

JEUDI, 19 Décembre,

A 11 heures a. m.,

SANS LIMITE OU RESERVE!!

PAR FITZPATRICK & Co., bureau 409 rue du Camp—Conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé à la Nouvelle-Orléans, Lne, le décembre 1907, rendu dans l'affaire Interstate Electric Co. Ltd vs Sprouley & Reid Ltd, ordonnant à Harry W. Fitzpatrick d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, après 10 jours, au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir—

(1) Tout le stock de marchandises, installations, effets mobiliers, selon un inventaire, contenus sur les lieux, coin des rues Baronne et Lafayette, comprenant des fournitures électriques et accessoires de toute description, en grandes quantités et valant des milliers de dollars.

(2) L'atelier splendidement installé et ce qui y appartient, complet, et aussi un nombre de beaux contrats, le tout formant un établissement faisant des affaires.

Conditions—Comptant, pas de limite. Dépôt de 10 0/0 requis.

3 déc—3 10 18 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Dearborn & Wardeld vs R. L. Glasgow.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 81,463—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 720 rue St Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 24me jour de décembre 1907, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un bureau, rommode, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. A. E. Hebert, avocat pour le demandeur.

13 déc—13 19 24

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE DU TROISIEME DISTRICT.

Successions de Jacob P. Nelson, Vve Jacob P. Nelson et George F. Nelson, No 82,429—Cour Civile de District, Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — MERCREDI, le 18 décembre 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour, à moi adressé, signé le 11 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, j'offrirai à l'enchère publique dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre dans le Troisième District de cette ville, formant le coin des rues Prieur et Aubry et mesurant trente pieds de face à ladite rue Prieur sur cent huit pieds, cinq pouces et neuf lignes de profondeur et façade à ladite rue Aubry dans l'îlet borné par les rues Prieur, Aubry, Roman et O'Reilly, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant la même propriété acquise par Jacob P. Nelson, par achat de Mlle Marie Defrain, par acte pardevant Octave De Armas, ancien notaire, daté le 21 février 1868 et enregistré dans le livre des transferts 93, folio 406.

Les améliorations consistent en un cottage simple, couverte en ardoises, connu comme le 1499 rue Prieur.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1907 et faire 20 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, en l'étude dudit notaire, 320 rue St Charles.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur le Bord du Lac—Succession de Baptiste Moreau.

No 83,101—Cour Civile de District, Division B

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 7 novembre 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre dans l'îlet 5455, borné par America, Madison, Duplessis et London Wharf, mesurant ensemble 71 pieds à America, 319 pieds 8 pouces 6 lignes à Madison, 28 pieds au London Wharf et 321 pieds 11 pouces 10 lignes sur une ligne le séparant des terres de la Milne Asylum.

2° Quatre lots de terre dans l'îlet No 5456, borné par les rues America, Columbia, Madison et Duplessis, mesurant ensemble 77 pieds 2 pouces et 2 lignes à la rue America, 319 pieds 2 pouces et 8 lignes à Madison, 122 pieds 7 pouces et 1 ligne à Columbia, 322 pieds 1 pouce et 8 lignes sur la ligne le séparant des terres de la Milne Asylum.

3° Une moitié (1/2) d'un îlet de terre No 5457, borné par les rues America, Hamburg, Columbia et Madison, mesurant 160 pieds aux rues America et Columbia, 319 pieds à la rue Hamburg et sur la ligne le séparant de la propriété de César Huet.

4° Lots dans l'îlet 5271, borné par les rues Columbia, Frankfort, Madison et Duplessis, mesurant 319 pieds 10 pouces et 3 lignes à la rue Madison, 128 pieds à la rue Frankfort, 127 pieds 10 pouces et 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Madison, de la 32 pieds vers la rue Madison, de là sur une ligne parallèle à la rue Madison d'environ 190 pieds, de là 70 pieds 10 pouces et 2 lignes à la rue Columbia à l'encoignure de la rue Madison.

5° La propriété dans l'îlet No 5204, borné par les rues Frankfort, Madison, New York et Duplessis, mesurant 128 pieds 3 pouces et 8 lignes à la rue Frankfort, 319 pieds 0 pouces et 1 ligne à la rue Madison, 128 pieds à la rue New York, 319 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant de la propriété de César Huet, en dehors de ou d-rrière mortes à être vendu à une vente de taxe (C. O. B. 189, fo. 432) la propriété décrite comme lot 1, mesurant 141 pieds de face au Chemin Coquille sur 351 pieds de profondeur, coin de la rue New York.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE, 1408 RUE TOURO—A L'ENCAN.

Succession de Peter Klein—No 83,090—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, Paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 15 novembre 1907, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 19 décembre 1907, à midi, la propriété ci-après décrite:

Une portion de terre avec les bâtisses, dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Touro, Bourbon, Villeré et Robertson, située à une distance de 40 pieds 2 pouces de la rue Villeré, mesurant 16 pieds de face à la rue Touro par une profondeur de 128 pieds 2 lignes, étant une partie du lot 2 le plus près de la rue Robertson.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, tous les frais nécessaires pour les certificats, payer pour l'acte de vente pardevant R. I. Weil, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur
Et Agent de Propriétés Foncières, 319 rue Baronne.

Leo Loeb Lazarschlager, avocat. — 17 nov—17 24—déc 1 8 15 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession du Révérend Eugène Avrillé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,571—Division E—Attendu que Eugène Rengiaense a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Révérend Eugène Avrillé, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à montrer dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Chas L. Dauschand, avocat.

17 déc—17 22 27

Succession de Mme Mary Louise Matthew, veuve de Pierre Gannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,547—Division A—Attendu que Mme Odelle Gannon, femme de Joseph Milland, et Joseph Milland ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Louise Matthew, veuve de Pierre Gannon, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert J. Maloney, avocat.

17 déc—17 21 25

Succession de Joseph Guillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 75,481—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adèle Dugué, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Brazil, T. Fisrance, avocat.

13 déc—13 17 22

Succession de Edward Hunt et Mme Mary Hunt, née Dajean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,371—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Hunt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robt J. Maloney, avocat.

13 déc—13 17 22

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage
D'UNE
ETENDUE DE TERRE BIEN SITUEE

Pour Sites de Manufactures, Placement ou Spéculation.

Près des lignes de chars de ceinture et autres chemins de fer.

Dans l'affaire de Marie Cucullu et als vs Sidney Castarede.

No 80,973—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1907 et signé le 27 novembre 1907 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 30 du Faubourg Clouet, maintenant 733, borné par les rues Clouet, Louisa, Claiborne et Derbigny, mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur 341 pieds à la rue Derbigny, sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 54 du Faubourg Clouet, maintenant 1150, borné par les rues Clouet, Louisa, Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Miro) sur 341 pieds à la rue Force (maintenant Tonti), sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 58, faubourg Clouet, maintenant 1270, borné par les rues Clouet, Louisa, Force (maintenant Tonti) et Vertu, (maintenant Rocheblave) mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Force (maintenant Tonti) sur 341 pieds de profondeur, à la rue Vertu (maintenant Rocheblave) sur laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

4° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 62 du Faubourg Clouet, maintenant 1310, borné par les rues Clouet, Vertu (maintenant Rocheblave) et une ligne de quarante arpents du fleuve Mississippi, divisant ladite propriété de la propriété autrefois appartenant à P. J. Tricou, et al, mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Vertu (maintenant Rocheblave) 341 pieds à ladite ligne, laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

Sur la côté supérieur est la Northeastern et le Great Northern Railroad et du côté du lac la "Terminal" ou Frisco Railroad, et du côté de la Chemin de Ceinture.

Conditions — Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant Chas. Rosen, notaire, aux frais des acquéreurs, les taxes de 1908 devant être payées par les acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, LE 9 JANVIER 1908.

Succession de Mme Viola Wade Kelly.

No 84,200—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B.

COTTAGE SIMPLE,

No 2516 rue Upperline.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 3 décembre 1907, et à moi adressé, je procéderai à vendre JEUDI, le 9 janvier 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Robert, Freret et Sud Robertson, lequel lot de terre est désigné par le No cinq et mesure trente pieds (30') de face à la rue Upperline par une profondeur de cent vingt pieds (120') entre lignes parallèles.

Condition—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans, garantis par les billets usuels du vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 comptant du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
Bureau No 840 rue Commune.

Jas B. Fisher, avocat.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—No 83,100—Division B—Succession de Bridget McGee, veuve de Alonzo Williams—Attendu que John McAllister a dûment produit la preuve devant la cour qu'il a été nommé gardien du mineur Charles McGee, résidant de la ville de Peoria, Etat de l'Illinois; que ledit mineur a des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane; que ledit gardien désire transférer ladite propriété et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat de l'Illinois, le domicile dudit mineur.

Maintenant c'est pourquoi avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de faire savoir la cause s'il y a, ont ou peuvent dans les trente (30) jours de la date de la première publication de cet avis pourquoi la demande dudit John McAllister ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

P. A. DUCOING,
Député Greffier.

15 nov—15 20 25—déc 2 9 15 17

VENTES A L'ENCAN

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine Heinsel, femme de Charles F. Goll, Jne et als vs Alfred F. Nelson, mineur et als.

No 84,262—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Encanteur—Bureau 826 rue Union—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 26 Burtheville, borné par les rues Webster, Constance et Magasin et l'avenue Henry Clay. Composée du tout des lots Nos treize et quatorze et la plus grande partie des lots Nos onze et douze du susdit îlet, tel que le tout est désigné sur un plan de C. A. de Armas [illegible], voyer, daté le 22 mai 1863 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par cent pieds de profondeur, ledit lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, lesdits lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots Nos treize, quatorze, quinze, et seize, et mesurent ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt cinq pieds neuf pouces et une ligne courant au fond à une autre ligne de la ligne de division entre les lots Nos dix et neuf du susdit îlet, le tout desquels instruments sera plus clairement vu pour référence à un devis annoté à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. G. Prévôt, ancien notaire, le 2 septembre 1887, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos vingt et vingt un, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot vingt et un formant l'encoignure des rues Magasin et Webster.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et îlet comme la propriété ci-dessus décrite, mesurant vingt trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Magasin, (commençant à un point cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magasin et Webster), vingt six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne du fond, cent cinquante huit pieds onze pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté le plus près et parallèle avec la rue Webster et une distance de cent pieds de ceci et la même mesure sur la ligne de côté opposée et la plus près de l'avenue Henry Clay.

5° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi situés dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos dix, sept, dix huit et neuf, sur un plan [illegible], voyer daté [illegible] déposé en l'étude dudit S. Magner, ancien notaire, [illegible] étant annexé à un acte passé pardevant [illegible], ancien notaire en cette ville, daté [illegible] mars 1889, par lequel Richard H. [illegible] ladite propriété de John Klein et George H. Shotwell, lesdits lots 17 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, et le lot No dix neuf mesurant trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster commençant à un point soixante deux pieds dix pouces et six lignes de distance de l'encoignure des rues Webster et Magasin, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet désigné par les Nos B. V. sur un vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No 70 sur le nouveau plan du septième district, qui est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, les rues Hampson et Dublin, ladite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composée du tout du lot désigné sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 115 par la No Un et la plus grande portion du lot No deux; le lot No un formant l'encoignure des avenues St Charles et Carrollton, le tout d'après le plan de W. H. Williams annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire en cette ville le 18 juin 1856.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 150, borné par les rues Dublin, Dante, Oak et Plum, désigné sur un plan par C. Milo Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, annexé à un inventaire pris par J. B. Grinage, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire de Frederick M. Natshammer et als par la lettre E, ledit lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dante devant quarante pieds neuf pouces.

8° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet comme le lot dernièrement ci-dessus décrit, désignés sur ledit plan de C. Milo Williams, voyer, ci-dessus référés par les lettres M et H; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

9° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la propriété dernièrement décrite, désigné sur ledit plan de C. Milo Williams, voyer, par la lettre D et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, de là sur une ligne de profondeur, la séparant du lot P sur ledit plan, cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, dix pieds neuf pouces et [illegible], de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum, de là sur une ligne parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et la séparant du lot E sur ledit plan à la rue Plum cent quarante pieds et neuf pouces.

10° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Webster, Constance et Bloomingdale, étant l'îlet No 25; lesquels dits lots sont désignés par les Nos vingt et un et vingt deux et sont contigus, l'un à l'autre et mesurant chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Magasin sur cent quarante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

11° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 53, borné par les rues Fern, Commercial et Fern (autrefois Washington), laquelle dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Fern, cent et un et 5/10 de pieds à la rue Commercial jusqu'à un point distant et 5/10 de pieds [illegible] les rues Huso et Commercial, et de là sur une ligne oblique à la rue Huso au point quinze et 5 1/10 de pieds de l'encoignure des rues Commerciale et Huso, de là sur une ligne droite vers la rue Pearl et faisant face à ladite rue Huso, quarante quatre et 5/10 de pieds et cent vingt cinq pieds sur la ligne de côté de ladite portion de terre le plus près de la rue Pearl parallèle avec la rue Commerciale, laquelle portion de terre formant l'encoignure des rues Commerciale et Fern et est composée du tout du lot original No neuf et une plus grande portion du lot No dix, comme il est désigné sur un plan de Charles F. Zimple, député voyer des Etats-Unis, fait le 20 février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire.

12° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la Septième District de cette ville, lequel était autrefois la ville de Carrollton et en la Paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Pearl, Burdette, Fern et l'avenue St Charles, désigné par le No vingt de l'îlet cinq B, maintenant l'îlet No 65, lequel dit îlet mesurant trente pieds de face à la rue Pearl par cent cinq pieds de profondeur.

13° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses, dépendances et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 5 A, borné par les rues Commerciale, Burdette, Fern, Macarty et l'avenue Leake, étant composé de partie des lots Nos dix, Onze, Douze et Treize, ladite portion de terre mesurant comme suit, savoir: cent soixante quatre pieds six lignes de face à l'avenue Leake, cent vingt quatre pieds cinq pouces cinq lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Commerciale sur cent six pieds onze pouces une ligne sur la ligne du fond courant parallèle avec la rue Macarty.

14° Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété dernièrement décrite désignés par les Nos quinze, seize, dix sept et dix huit; lesdits terrains mesurant chacun, trente pieds de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

15° Une certaine partie de terrain situé dans le même District et carré d'îlet que la propriété dernièrement décrite, étant une partie du terrain numéro Nos Quinze à la rue Commerciale, quatre vingt trois pieds sept lignes de profondeur et façade rue Fern trente trois pieds cinq pouces et six lignes de façade sur une ligne [illegible] avenue Leake, cent cinq pieds sur une ligne le divisant du terrain No Quinze, ladite partie de terre formant le coin des rues Commerciale et Fern.

Les propriétés et dessus décrites en Treizième, Quatorzième et Quinzième lieu sont comprises dans le Homestead et constituent une portion de terre.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré d'îlet que la propriété dernièrement décrite, ladite portion de terre mesurant, d'après un devis annexé à un acte entre Mme Annie Harmeyer, Louise Leleux, exécuté pardevant E. Commagère, ancien notaire, le 4 octobre 1892, trente sept pieds six pouces de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé du terrain désigné sur un devis de M. Monhausen, architecte, en date du 1er décembre 1880, déposé en l'étude de G. C. Porter, ancien notaire, sur le No dix neuf et un quart du terrain No vingt du même plan.

Dans la Paroisse St Tammany.

17° Un certain morceau ou parcelle de terre situé dans le N. E. 1/4 de S. W. 1/4 de la section 32 T. 6, S. R. 12 à l'Est de Greensburg, district de la Louisiane, plus complètement décrit comme suit, commençant sur la ligne Ouest de S. E. 1/4 de S. W. 1/4 de la Sec 32, six pieds au Sud, à partir du point où ladite ligne intersecte la ligne Sud Est de la Réclamation privée No 38, de là No 85° Est 261 pieds; delà S. 209.70 pieds, delà Sud 85° 30' Ouest 261 pieds la ligne; la ligne du N. E. 1/4 au S. ouest 1/4 de la sec. 32, alors le long de ladite ligne 209.70 pieds au lieu de départ. Renfermant un et un quart (1 1/4) d'acres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

18° Les terrains Trois et Quatre dans le carré d'îlet N. Dix dans la ville de Bossier.

Termes et conditions — Comptant; les acquéreurs devant être requis de payer en sus du prix d'adjudication, tous les frais de certificats et de recherches de taxes nécessaires pour compléter l'adjudication, et les taxes d'Etat pour l'année 1907 ensemble avec les frais de l'acte de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant C. G. Rabenisch, notaire; les acquéreurs auront droit aux loyers provenant de ladite propriété seulement à partir de la date de la signature des actes de vente; toutes les propriétés vendues sujettes aux baux existant. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur,
826 rue de l'Union.

FERD. C. MARX, avocat de la demanderesse.

La Commercial Germania Trust & Savings Bank, tuteur-natif de [illegible] Emile F. Naef, défendeur.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

Albert Paul,

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE DE VALEUR POUR MANUFACTURE.

22

Grands Lots de Terre de Choix

Faisant face à la Promenade Carondelet, les rues Rendon, Toulouse et Lopez, et à proximité de la manufacture et aciérie de Choté.

Succession de Louis Spotorno.

No 70,277—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté le 6 déc. 1907, pour le compte de la succession de Louis Spotorno, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Vingt deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, etc., qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet 427, borné par la Promenade Carondelet, les rues Lopez, Toulouse et Rendon, désignés comme lots numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 d'après un plan par J. F. Braun, voyer, daté le 12 janvier 1885, un devis privé lequel est annexé à un acte de vente pardevant A. S. Rock, notaire, le 9 avril 1887.

Le lot No 1 mesurant 27' 10" de face à la rue Rendon; le lot No 2 mesurant 30' 4" 7" à la rue Rendon et le lot No 3 mesurant 26' 4" 0" à la rue Rendon, et chacun ayant une profondeur d'environ 154' 6" 2". Les lots 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12 et 13 faisant face à la rue Toulouse et mesurant chacun environ 30' 10" de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur; les lots 14 et 15 mesurant chacun environ 30 pieds de face à la rue Rendon sur environ 154 pieds de profondeur.

Les lots 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 mesurant chacun 30 pieds 10 pouces de face sur la Promenade Carondelet par 100 pieds de profondeur. Pour les mesures, etc., voyez le plan à la Bourse. Cette propriété de valeur est centralement située, faisant face au Canal et, splendidement située pour site de manufacture ou autre chose commerciale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en 1 et 2 ans, la portion du crédit du prix devant être représentée par billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Gabriel Fernandez jne, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

A. A. Carrière, Administrateur.

Pierre D. Olivier, Avocat pour la Pétitionnaire.

M. J. Cunningham, Avocat pour les Héritiers Absents.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Theo Orengh et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83,896—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Maurice J. Rice, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—P. McGloin, avocat.

13 déc—13 17 22

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

12 mai—1 an